

*Conseil communautaire*

<b>Délibération n° 2026/04/17-06</b>	<b>Finances : Budget annexe Dinotte 2 : Approbation du compte financier unique de l'année 2025</b>
<b>Date et heure de la séance</b>	17 avril 2026 - 19h30
<b>Lieu</b>	Communauté de communes du Pays de Mauriac - Mauriac
<b>Date de la convocation</b>	11 avril 2026
<b>Président de séance</b>	Marie-Hélène CHASTRE
<b>Secrétaire de séance</b>	Virgile LECLERC
<b>Nombre de délégués en exercice</b>	27
<b>Nombre de délégués présents</b>	23
<b>Nombre de pouvoirs</b>	2
<b>Présents ou représentés</b>	25

**Conseillers communautaires présents :**

André ARNOULD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Virgile LECLERC
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

**Représenté :**

Delphine BRU	Alain MALASSAGNE
Olivier PRAT	Samuel LEBEAUX

**Pouvoir donné à :**

**Absent :**

René DUBOURG
Olivier ROCHE

*Conseil communautaire*

<b>Délibération n° 2026/04/17-06</b>	<b>Finances : Budget annexe Dinotte 2 : Approbation du compte financier unique de l'année 2025</b>
--------------------------------------	--

**Vu** l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil communautaire élit son président ;

**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

**Vu** l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;

**Vu** le guide du compte financier unique établi par la Direction général des collectivités locales et la Direction générales des finances publiques ;

**Considérant** que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

**Considérant** que Madame Marie-Hélène CHASTRE a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique ;

**Considérant** que Monsieur Olivier ROCHE, président, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget annexe Dinotte 2 présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération ;**

Résultat Dinotte 2	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	54 922,34	220 437,32	269 109,07	269 109,07	324 031,41	489 546,39
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		165 514,98	0,00	0,00		165 514,98
Résultats reportés	-938 359,37				-938 359,37	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-772 844,39</b>				<b>-772 844,39</b>	

*Conseil communautaire*

**Délibération n° 2026/04/17-06**

**Finances : Budget annexe Dinotte 2 : Approbation  
du compte financier unique de l'année 2025**

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.

***Présents ou représentés : 25***

***Abstentions : 00***

***Suffrages exprimés : 25***

***Votes pour : 25***

***Votes contre : 00***

Fait à Mauriac, le 17 avril 2026,  
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Virgile LECLERC

Marie-Hélène CHASTRE